

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Demande unique de retraite de base personnelle – Pour l'ensemble des activités relevant de l'Assurance retraite, de la MSA et du régime des cultes

Accéder au Formulaire

Ce formulaire vous permet de **demandez votre retraite de base auprès d'un seul organisme** pour l'ensemble des activités suivantes que vous avez pu exercer en tant que :

Salarié ou agent contractuel de la fonction publique, chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant, industriel, etc. (Assurance retraite)

Salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (MSA)

Professionnel libéral non réglementé relevant de l'Assurance retraite

Ministre des cultes ou religieux (Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes – Cavimac).

Sauf manifestation contraire de votre part, **cette demande vaut également pour votre retraite complémentaire obligatoire** en tant que :

Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant, industriel, etc.

Vous pouvez déposer une demande unique de retraite personnelle **si vous remplissez les conditions suivantes :**

Vous avez atteint l'âge légal de départ à la retraite

Et vous justifiez d'au moins 1 trimestre d'assurance auprès vous de l'Assurance retraite ou de la MSA

Ou vous justifiez d'au moins 8 trimestres d'assurance avant le 1er janvier 1998 ou d'au moins 1 trimestre après le 1er janvier 1998 auprès de la Cavimac.

Déposez votre demande unique de retraite personnelle **au plus tôt 5 mois avant la date que vous avez choisie pour votre départ.**

- Retraite d'un salarié du secteur privé

